

JOURNEES DEPARTEMENTALES 2004 DES DOCUMENTALISTES.

Evolution des systèmes d'information. Quelles transformations pour le métier de documentaliste ?

Le travail de ces journées départementales porte sur les « systèmes d'information », et leur évolution. Nous allons nous interroger sur les conséquences que cela va avoir sur le métier de documentaliste. Celui-ci va-t-il évoluer et comment ?

En ouvrant cette journée, je veux simplement placer quelques jalons et faire quelques constats. Ces constats sont issus de nos visites dans les CDI.

L'irruption de ce qu'on continue à appeler les nouvelles technologies (même si ce n'est plus absolument nouveau), a été rapide, très rapide dans la société en général, dans les entreprises, dans les administrations, dans les établissements scolaires et, conséquemment, dans les CDI.

Première étape, dans les années 90, il a fallu « informatiser le CDI ». Cela signifiait, installer une base de données : BDCI, Superdoc... Premier constat, celui d'une grande hétérogénéité. Il y a les pionniers et les pionnières qui ont beaucoup investi dans les NT, qui surfent avec aisance d'une version à l'autre de leur base de données, qui en exploitent les différents outils ... et les autres :

- ceux qui n'ont pas terminé l'enregistrement du fonds,
- ceux qui, même après avoir alimenté leur base de données, continuent à faire le prêt de manière manuelle, avec des fiches,
- ceux qui, pour des raisons diverses, restent bloquées sur une version ancienne de leur logiciel.

Cette hétérogénéité des fonctionnements trouve son pendant dans l'hétérogénéité des équipements : on trouve encore des CDI qui fonctionnent avec une version monoposte du logiciel, version installée sur l'ordinateur de la documentaliste et, de ce fait, inaccessible aux élèves, et ceux qui disposent d'une batterie d'ordinateurs, fonctionnant en réseau, donnant accès à Internet, avec plusieurs imprimantes, un scanner etc.

Car l'étape suivante, après avoir obtenu des ordinateurs, une base de données, des logiciels, des cédéroms, c'est ce qu'il faut bien appeler, la révolution Internet. Cet outil extraordinaire ouvre l'établissement sur le monde entier. Il propose des flux d'information inépuisables, des outils de travail dans des échanges de ressources (ce qu'on appelle un outil collaboratif) – ressources sans cesse renouvelés (et où on trouve de tout, du plus intéressant au plus suspect.) Mais on ne saurait se priver d'une telle ressource. Il faut, comme disent les élèves, « faire de l'Internet ». Il faut les former à l'utilisation aisée, intelligente, armée, critique d'Internet. Certes, obtenir des équipements performants, optimiser leur utilisation ne se fait pas simplement : il faut peu à peu résoudre des problèmes d'accès, de gestion de réseaux, de coûts, de matériel... mais l'évolution des technologies tend à rendre les solutions techniques de plus en plus transparentes, c'est-à-dire invisibles pour l'utilisateur, et donc de plus en plus faciles à utiliser.

Les collectivités locales, dans leur très grande majorité, soutiennent l'équipement des établissements scolaires en nouvelles technologies. (on vous parlera par exemple, dans les ateliers de Laclasse.com, un environnement numérique de travail qui propose des services aux élèves et aux enseignants et qui se met peu à peu en place dans le département du Rhône). Les établissements sont ainsi de mieux en mieux équipés. Les points d'accès aux nouvelles technologies, ont été, au début, souvent localisés dans le seul CDI. Ils sont maintenant dispersés dans de nombreux lieux : salles multimedia, salles des professeurs, salles de classes, ateliers, démultipliant l'accès aux ressources documentaires. Les documentalistes ne sont plus les seuls « prescripteurs », les seuls « passeurs » : professeurs, emplois jeunes, assistants d'éducation... ont pris le relais.

Cela a des conséquences qui bouleversent la conception que nous avons du métier. J'en citerai trois :

- La dé-territorialisation du CDI. On dit aussi le CDI hors les murs. Parce que l'accès aux ressources documentaires ne peut plus être situé au seul local CDI. Nous avons tous œuvré, pendant des années, pour centraliser les ressources documentaires, pour venir à bout des résistances des collègues enseignants et pour tout rapatrier dans le seul CDI. C'est fini et bien fini. Une pluralité d'accès, dispersés dans les bâtiments et maillés en réseau, irrigue l'établissement.
- Deuxième conséquence. Elle porte sur la nature des ressources documentaires. Jusqu'à une date récente, nous achetions des supports d'information tangibles : des dictionnaires, des encyclopédies, des romans, des documentaires, des disques, des diapositives, des cédéroms... Ce sont des objets que l'on stocke, que l'on capitalise. Ce sont, comme le note l'Inspecteur général J.L. Durepaire, des achats « patrimoniaux ». A présent, on s'abonne en plus à des ressources en ligne : journaux en ligne, programmes vidéos (on vous parlera, dans les ateliers, de Lesite.tv, site de programmes vidéos sur abonnement, l'espace numérique des savoirs, le canal numérique des savoirs, le kiosque numérique de l'éducation...). On ne gère plus seulement des documents, on gère également des flux d'information. Et nous allons vers davantage de gestion des flux et moins de gestion des stocks.
- Troisième conséquence, l'accès aux ressources documentaires et leur gestion doivent être pensés de manière globale, à l'échelle de l'établissement. Ce n'est plus l'affaire du seul documentaliste. Cela concerne désormais l'équipe éducative dans son ensemble. C'est la raison pour laquelle on parle maintenant de politique documentaire d'établissement. (Politique qu'on peut décliner en quatre volets : politique d'accès, politique d'acquisition, politique de formation, politique de communication,)

Cela suppose une prise en charge de ces questions, au niveau de la direction de l'établissement. Cela passe par l'installation dans les établissements d'un groupe de pilotage qui joue un rôle de réflexion et de conseil – groupe de pilotage dans lequel le documentaliste a toute sa place. Il est important, lorsque la question se posera dans votre établissement, que vous souteniez la création de ces groupes et, bien entendu que vous y participiez. Vous avez, par votre place de professeur documentaliste, vocation à en être un des pivots. Ils existent déjà dans un certain nombre d'établissements, (encore minoritaires). Dans l'académie de Montpellier ils portent le joli nom de CDIC (Conseil en documentation, information et

communication). Dans ce cadre, le documentaliste joue alors un rôle de conseiller technique en matière de NTIC

Dans le même temps, le **rôle pédagogique** du documentaliste va croissant. Le travail à partir de ressources documentaires est expressément prévu par tous les nouveaux dispositifs pédagogiques : TPE, ECJS en lycée, itinéraires de découverte en collège, PPCP en LP. L'objectif est bien, *in fine*, de donner aux élèves les clés d'accès aux différents types de ressources, de les aider à devenir peu à peu autonomes et lucides dans leurs recherches d'information. Dans quel cadre allez-vous alors travailler ? Qui va définir le projet pédagogique ? Comme pour le choix des systèmes d'information, il s'agit là d'une prise de décision collective qui nous renvoie au projet d'établissement et, à l'intérieur de ce projet, au volet concernant la politique documentaire d'établissement.

Et le métier de documentaliste ?

Pris entre les exigences de maîtrise des nouvelles technologies et les exigences didactiques et pédagogiques, les documentalistes ont des difficultés à se positionner (et à tout mener de front). Et nous constatons, sur le terrain, deux types de dérive sur lesquelles je veux vous alerter :

- On rencontre des documentalistes qui focalisent sur les nouvelles technologies, qui ne prévoient dans leurs animations pédagogiques que tournant autour d'Internet par exemple - oubliant le reste (je pense en particulier à l'incitation à la lecture, au plaisir de lire...). C'est la dérive techniciste.
- On rencontre une autre forme de déviation, celles de documentaliste convertis en enseignants d'une discipline qui n'existe d'ailleurs pas. Je pense en particulier à une documentaliste qui m'a déclaré, il y a quelques mois : « *Moi, je ne fais pratiquement plus que des cours de documentation.* ». Des « **cours** » de **documentation** ... C'est une autre dérive, celle du pédagogisme.

Cela implique aussi des obligations :

- de veille technologique
- de formation
- d'implication, au delà du CDI, dans la vie de l'établissement.

Nous espérons que cette journée, dans ses différents types d'apports, vous aidera à positionner les systèmes d'information à leur juste place, en tant qu'indispensables ressources et outils. Et qu'elle vous permettra de vous situer professionnellement pour la construction partagée, sous la responsabilité du chef d'établissement, d'un vrai projet pédagogique et documentaire d'établissement.

M.C. Lacrosaz, IA IPR EVS